

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

93

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt
Le vingt six du mois de novembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt novembre deux mil vingt, s'est réuni Espace Rencontre à Annecy-le-Vieux en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

2 DÉC. 2020

Déposée en
Préfecture le

1 DÉC. 2020

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Frédérique LARDET, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Marie-Odile DUBOIS (suppléante de Jean-François GIMBERT)

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à David DUBOSSON, Alexandra BEAUJARD à Charlotte JULIEN, Chantale FARMER à Nora SEGAUD-LABIDI, Fabienne GREBERT à Samuel DIXNEUF, Marion LAFARIE à Alexandre MULATIER-GACHET, Elisabeth LASSALLE à Raymond PELLICIER, Patricia MERMOZ à Gilles VIVIAN, Thomas MESZAROS à Christian ANSELME, Aurélien MODURIER à Magali MUGNIER, Guillaume TATU à Samuel DIXNEUF

Etaient excusés

Jacques ARCHINARD, François LAVIGNE-DELVILLE

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ESPACE CITOYEN, CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND ANNECY - COMPOSITION ET ORGANISATION

Jean-Claude MARTIN, rapporteur

Considérant la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant l'article L 5211-10-1 du CGCT prévoyant la mise en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants d'un Conseil de développement, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Considérant la délibération n°217-222, prise par le Conseil du Grand Anancy le 12 mai 2017, relative à la mise en place d'un Conseil de développement conforme aux dispositions de la loi NOTRÉ.

Considérant la délibération n°D-2020-308 prise par le Conseil du Grand Anancy le 30 juillet 2020 relative à la création, aux modalités de consultation et à la composition du Conseil de développement conformément aux nouvelles dispositions prévues par la loi Engagement et Proximité.

Le Conseil de Développement du Grand Anancy, dénommé ci-après « Espace Citoyen », est une des instances essentielles de la démocratie participative avec lesquelles nous souhaitons poursuivre et amplifier le dialogue.

L'Espace Citoyen, Conseil de développement, a été installé une première fois le 27 septembre 2017.

Après 3 ans de fonctionnement, cette instance de démocratie participative a produit 11 avis ou contributions à destination des élus du Grand Anancy sur les sujets suivants :

- Mobilité : accompagner les changements de comportement vers les transports collectifs et les modes doux, développement du vélo, avis sur le plan de déplacements urbains.
- Projet de territoire : articulation entre développement économique et cohésion sociale, équilibre et complémentarité urbain-rural, lien entre les entreprises à but lucratif et l'économie sociale et solidaire, avis sur les 90 objectifs du projet de territoire.
- Jeunesse : « une ville, un territoire avec les jeunes », préconisation en matière de politique jeunesse, la place et la parole des jeunes en situation de fragilité (rendu à l'automne 2020).
- Plan Climat Air Energie Territorial : avis sur le plan d'actions.
- Parole de citoyens sur la crise et « pour l'après », (rendu à l'automne 2020).

Plusieurs propositions faites par l'Espace Citoyen ont été reprises dans les 90 objectifs du projet de territoire comme par exemple l'accompagnement des projets des jeunes ou la mise en place d'un dispositif de suivi du projet avec les habitants.

L'instance compte aujourd'hui 135 membres bénévoles répartis en 3 collèges - associatif (44% des membres), institutionnel et économique (27%), citoyens volontaires (29%) – Les femmes représentent 40% de l'assemblée, 89% des membres ont plus de 45 ans et 47% résident à Anancy.

L'instance est organisée avec une assemblée plénière, plusieurs groupes de travail thématiques à géométrie variable selon les sujets à traiter, et est pilotée par un Bureau de 9 membres et un Président.

Afin de prendre en compte les évolutions liées à la loi Engagement et Proximité, et de tirer les enseignements de 3 ans de fonctionnement, l'actuel Président François BLANCHUT et le Bureau de l'Espace Citoyen, proposent de renouveler l'instance de la manière suivante :

1. Maintenir la philosophie et l'état d'esprit « constructif » de l'Espace Citoyen

L'Espace Citoyen souhaite :

- être un lieu d'échanges et de dialogue constructif vis-à-vis de l'intercommunalité et des communes,
- être un acteur associé au développement du territoire,
- veiller à ce que les intérêts privés ne prennent jamais le pas sur l'intérêt collectif,
- répondre aux sollicitations des élus et s'autosaisir de sujets jugés essentiels pour les habitants.

2. Faire évoluer la composition vers une meilleure représentation des territoires, l'équilibre entre les hommes et les femmes et entre les différentes classes d'âges

Il est proposé de renouveler la composition de l'instance selon les principes suivants :

- la représentation d'une diversité de compétences et de profils : diversité thématique (économie, habitat, environnement, aménagement, mobilité, culture, santé, social, ..), une diversité territoriale (urbain, périurbain, rural, ...), une diversité socio-culturelle (genre, âge, etc...),
- la participation de citoyens volontaires ou de personnes qualifiées issues de la société civile,
- la possibilité d'intégrer au fil du temps des citoyens motivés pour contribuer à la dynamique collective et permettre à l'instance de rester à l'écoute du territoire.

Il est proposé de conserver l'organisation en 3 collèges qui permet d'identifier « d'où chacun s'exprime » :

- Un collège des acteurs associatifs.
- Un collège institutionnel et économique (pôles d'excellence, tourisme, syndicats, santé, éducation, ...).
- Un collège des citoyens volontaires.

Le renouvellement est prévu en 2 étapes :

- Etape 1 : sollicitation des membres actuels à réaffirmer (ou non) leur engagement au sein de l'Espace citoyen et appel à candidatures de nouveaux membres,
- Etape 2 : « rééquilibrage » de la nouvelle assemblée constituée en « allant chercher » les profils manquant en faveur d'une meilleure représentation des territoires, de l'équilibre entre les hommes et les femmes et entre les différentes classes d'âges.

Dans la mesure où cette instance permet à de nouveaux membres de s'investir en cours de mandature, le « rééquilibrage » des profils sera une vigilance permanente et l'évolution de la composition sera suivie et présentée par l'Espace Citoyen chaque année en Conseil communautaire à l'occasion du bilan d'activité.

3. Une organisation définie « librement » par l'Espace Citoyen et un soutien de l'intercommunalité au fonctionnement.

Comme prévu par l'article L. 5211-10-1 du CGCT :

- *« Le conseil de développement s'organise librement.*
- *L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions ».*

L'assemblée plénière sera installée en novembre 2020 et jusqu'en 2026, année du renouvellement des conseils municipaux avec un Président et un Bureau chargés de définir ensemble librement l'organisation et les règles de fonctionnement détaillées de l'Espace Citoyen.

Pour « veiller aux conditions du bon exercice de ses missions », le Grand Annecy prévoira chaque année un budget permettant à l'Espace Citoyen de mettre en œuvre son programme de travail.

Conformément à la loi Engagement et Proximité, les conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement, d'une part, et d'association de la population, d'autre part, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques du Grand Annecy, seront définies dans une autre délibération.

LE CONSEIL DECIDE :

- d'approuver les conditions de renouvellement de l'Espace Citoyen en termes de composition et d'organisation tels que décrits dans la présente délibération,
- de prévoir chaque année les moyens nécessaires au « bon exercice de ses missions »,
- d'autoriser la Présidente du Grand Annecy à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 93

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien LENOIR', written in a cursive style.

Sébastien LENOIR.